

**Réponses du Transporteur
à la demande de renseignements numéro 2
de la Régie de l'Énergie
(« la Régie »)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE
AU BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2020 POUR LES PROJETS DU TRANSPORTEUR DONT LE
COÛT INDIVIDUEL EST INFÉRIEUR À 65 MILLIONS DE DOLLARS**

Demande

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0020](#), annexe 2;
 - (ii) Pièce [B-0020](#), p. 29;
 - (iii) Dossier R-4096-2019, pièce [B-0075](#), réponses 10.1 et 10.3, pages 35 à 39.

Préambule :

- (i) Le Transporteur présente les prévisions de dépassement de capacité dans les postes satellites pour lesquels des interventions de moins de 65 M\$ sont prévues de 2020 à 2023.
- (ii) Le Transporteur soumet qu'il prévoit l'ajout d'un quatrième transformateur au poste de l'Aqueduc en 2020.
- (iii) Le Transporteur indique, en réponse à une demande de renseignements de la Régie, dans le dossier R-4096 :

« En février 2018, le Transporteur débutait un projet afin de répondre à la demande du Distributeur de raccordement de clients (dont des centres de données) prévus au poste de l'Aqueduc pour un ajout de 13 MW en septembre 2018 et atteignant 63 MW en 2020.

Pour répondre à cette demande, l'ajout de départs de ligne a été concrétisé en septembre 2018 et la livraison au poste d'un nouveau transformateur est prévue en janvier 2020 pour sa mise en service en septembre 2020. À ce jour, les travaux sont complétés à plus de 80 %.

Contrairement au contexte d'effervescence relié aux secteurs des centres de données présent en 2018, les plus récentes prévisions du Distributeur ne confirment plus l'atteinte de la CLT du poste de l'Aqueduc en 2020. Toutefois, des charges importantes demeurent prévues d'ici à 2025 par le Distributeur, totalisant plus de 37 MW : un centre d'hébergement de données (15 MW), un complexe résidentiel en plusieurs phases et une résidence pour 10 aînés (7,2 MW) et un projet de la STM (15 MW). »

[...]

10.3

Les conditions présentes au moment du démarrage du Projet justifiaient un nouveau transformateur au poste de l'Aqueduc en 2020. La réalisation de tels projets étant sur une courte durée, l'état d'avancement à 80% de ce projet ne permet pas de le reporter malgré que les conditions qui prévalent aujourd'hui soient différentes de celles l'ayant justifié.

Le Transporteur souligne de plus que le processus de réalisation d'un projet implique une suite logique de travaux dont la séquence s'appuie sur une planification intégrée qui peut être difficilement modifiée au gré de changements de contexte. De plus, la réalisation de chaque projet s'insère dans une planification optimale visant plusieurs actions, de sorte que le Transporteur ne peut modifier la réalisation d'un projet sans affecter d'autres projets.

Par ailleurs, l'ajout du 4e transformateur offre également l'avantage de pallier les contraintes d'exploitation découlant de la configuration de ce type de poste qui nécessite le retrait des transformateurs par paires. La réalisation du projet facilite ainsi le maintien d'un service fiable pour les clients alimentés par ce poste, parmi lesquels se retrouve l'usine de production d'eau potable Charles-J Des Bailleurs. » [Notre soulignement]

Demande :

1. Veuillez élaborer davantage quant aux besoins associés à l'ajout d'un quatrième transformateur en 2020 au poste l'Aqueduc, pour lequel un montant, demandé pour autorisation, est prévu dans la catégorie « besoins en croissance ».

Réponse :

1 Le Transporteur a présenté en audience au dossier R-4096-2019¹ les
2 explications relatives aux besoins d'ajout d'un quatrième transformateur en
3 2020 au poste de l'Aqueduc.

4 En 2017, le Transporteur a reçu du Distributeur une demande pour raccorder
5 des clients dans la zone du poste de l'Aqueduc dans un contexte d'accueillir à
6 court terme de nouveaux clients, dont 13 MW dès septembre 2018. Ce type de
7 demande est prévu à l'article 39.2 des *Tarifs et conditions des services de*
8 *transport*. Cette demande du Distributeur entraînait le dépassement de la CLT
9 au poste de l'Aqueduc dès l'hiver 2020-2021². Le Distributeur a autorisé le
10 Transporteur à débiter en février 2018 les travaux d'ajout de deux départs de
11 lignes et d'un quatrième transformateur à 315-25 kV au poste de l'Aqueduc. La
12 mise en service des départs de lignes a été réalisée à l'automne 2018 alors que
13 celle du transformateur est prévue en septembre 2020.

14 De fait, le projet a été présenté dans le cadre du budget des investissements
15 2019³ du Transporteur qui incluait dans la catégorie « Croissance des besoins
16 de la clientèle » un montant associé à ce projet pour l'année 2019. Par continuité,
17 un montant est intégré pour ce même projet dans le budget des investissements
18 2020 dans la catégorie « Croissance des besoins de la clientèle », reflétant ainsi
19 le flux des investissements du projet.

20 Bien que les plus récentes prévisions⁴ du Distributeur ne confirment plus
21 l'atteinte de la CLT au poste à 315-25 kV de l'Aqueduc, le Transporteur soutient
22 n'avoir reçu aucune indication du Distributeur selon laquelle sa demande de
23 2017 n'est plus valide⁵. À ce jour, le projet complété à 80 % demeure utile pour
24 assurer les besoins d'ajout de charges du Distributeur. Le poste de l'Aqueduc
25 étant le seul poste satellite à 315-25 kV de la zone ayant une capacité pour
26 accueillir de nouvelles charges ponctuelles, celui-ci contribuera
27 nécessairement à l'alimentation de la charge locale et de surcroît, dans une zone
28 à fort potentiel de développement industriel et dans un contexte où le marché et
29 l'industrie tendent vers une alimentation à 25 kV. De plus, l'ajout d'un quatrième
30 transformateur au poste de l'Aqueduc contribuera positivement à la fiabilité et
31 à la qualité de prestation du service pour l'alimentation de la charge locale,
32 notamment par une amélioration de la flexibilité opérationnelle du poste en
33 exploitation et en maintenance⁶.

¹ R-4096-2019, [B-0103](#), HQT-11, Document 2.3 et A-0038, NS du 9 décembre 2019, volume 4, [pp.104-121](#).

² R-4096-2019, [B-0114](#), HQT-11, Document 3.15.

³ R-4059-2018, phase 1, B-0012, HQT-1, Document 1 révisé, [p. 28](#) et tableau A2-1, [p. 43](#). La Régie a autorisé un montant de 122 M\$ de la catégorie « Croissance des besoins de la clientèle » dans sa décision [D-2019-030](#).

⁴ R-4096-2019, [B-0115](#), HQT-11, Document 3.16.

⁵ R-4096-2019, A-0038, NS du 9 décembre 2019, volume 4, [p. 127](#).

⁶ R-4096-2019, A-0038, NS du 9 décembre 2019, volume 4, [pp. 116-118](#).

1 **Enfin, le Transporteur souligne que les coûts associés à l'ajout d'un quatrième**
2 **transformateur au poste de l'Aqueduc n'induisent pas de pression à la hausse**
3 **sur le tarif de transport. En effet, comme le montant maximal d'allocation**
4 **finalement accordé au Distributeur sera établi sur la base de sa prévision de**
5 **charges disponible à l'année de mise en service du projet, celui-ci devra**
6 **assumer une contribution plus élevée si la prévision de ses besoins de**
7 **croissance sur 20 ans s'avère inférieure aux besoins qu'il a exprimés pour**
8 **justifier le démarrage du projet. Ainsi, la neutralité tarifaire est préservée pour**
9 **tous les autres clients du Transporteur, justifiant le montant demandé pour**
10 **autorisation dans la catégorie « Croissance des besoins de la clientèle ».**